

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L' AISNE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
Séance du 3 mars 2025

| NOMBRE DE MEMBRES   |           |            |
|---------------------|-----------|------------|
| En exercice         | Présents  | Votants    |
| <b>124</b>          | <b>80</b> | <b>97</b>  |
| DATE DE CONVOCATION |           | 25/02/2025 |

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à 18h30,  
Le Conseil Communautaire de la CARCT s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, à Etampes-sur-Marne,  
sous la Présidence de Monsieur Sébastien EUGÈNE.

Etaient présents :

Conseillers Communautaires Titulaires : ANDRÉ Francis, ARNEFAUX Alain, BAILLEUL Martial, BANDRY Jean-Pierre, BANDRY Didier, BELIN Patrick, BERECHÉ Jean-Marie, BERGAULT Jean-Paul, BINIEC Françoise, BOHAIN Jean-Claude, BOKASSIA Felix, BONNEAU Chantal, BOUCANT Stéphanie, BOUTEILLER Mauricette, BOUTELEUX Jean-François, BOYOT Jacques, BREME Éric, BRICOTEAU Gérard, BUREL Régis, COUTANT Cathy, CRESP Alexandre, DALLE Thérèse, DELAMARRE Florence, DICHY-MALHERME Patricia, DIEDIC Nicolas, DOMINGUES Régine, DUPUIS Alice, EUGÈNE Sébastien, FAUVET Christian, FERNANDEZ Didier, FERNANDEZ Françoise, FERRY Sophie, FERRY Xavier, FERY Agnès, FOULON Didier, FRAEYMAN Georges, FRÈRE Stéphane, FREX Dominique, GABRIEL Madeleine, GAUTIER Ludovic, GIRARDIN Daniel, GLEIZE Séverine, GUEDRAT Nelly, HAÏ Etienne, HENNION Philippe, HOERTER Michel, HOUEE Ludovic, JACQUIN Claude, JADCZAK Jean-Marie, LAHOUATI Bruno, LAMBERT Isabelle, LARCHÉ Marie-Odile, LAZARO Patrice, LEDUC Jean-Luc, LÉVÊQUE Yves, MANGIN Éric, MARICOT Anne, MAUTAENT Sylvie, MOROY Alain, MOROY Françoise, MOYSE Dominique, PIERRON Catherine, POIX Patrick, POLIN Jean-Pierre, POUILLART Christelle, POURCINE Jean-Marc, RAHIR Brigitte, REDOUTÉ Nathalie, REZZOUKI Mohamed, RICHARD Pascal, RIMLINGER Francis, SALOT Didier, SAROUL Daniel, VAUDÉ Gaëlle, VIET Antoine.

Conseillers Communautaires Suppléants : BARRIERE Caroline, CLEREN Stéphanie, HOUOT Marie-Laure, JUMEL Alain, MEUNIER Jacques.

Conseillers Communautaires ayant donné procuration : BAUDOIN Gilles pouvoir à LEDUC Jean-Luc, BOULONNOIS Jacqueline pouvoir à BONNEAU Chantal, BOZZANI Éric pouvoir à REDOUTÉ Nathalie, CONTOZ Julie pouvoir à MARICOT Anne, CRENET Didier pouvoir à PIERRON Catherine, DUJON Régis pouvoir à BERECHÉ Jean-Marie, DUSEK Charles pouvoir à REZZOUKI Mohamed, HAQUET Jérôme pouvoir à BOUTELEUX Jean-François, JACQUESSON Frédéric pouvoir à DUPUIS Alice, LEBOULANGER Emmanuel pouvoir à POLIN Jean-Pierre, NAVARRE Alain pouvoir à SAROUL Daniel, PERARDEL-GUICHARD Christine pouvoir à GIRARDIN Daniel, PIETKIEWICZ Stéphane pouvoir à POUILLART Christelle, RICHARD Catherine pouvoir à BAILLEUL Martial, SIMON Fariel pouvoir à EUGÈNE Sébastien, VARNIER Vincent pouvoir à BANDRY Jean-Pierre, VELLY Sandrine pouvoir à BRICOTEAU Gérard.

Secrétaire de séance : POIX Patrick.

**Objet : Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) / Bilan de la concertation / Arrêt du projet**

Vu les annexes n°1, 2, 3, 4, 5 et 6,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 229-26 et R 229-51,

Vu la délibération du Comité syndical du PETR - UCCSA du 15 juin 2017, qui autorise l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) à l'échelle du PETR - UCCSA,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne (C4) du 11 décembre 2017 qui autorise l'élaboration du PCAET, l'animation et la réalisation de son programme d'actions par le PETR - UCCSA,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) du 18 décembre 2017 qui confie la responsabilité de l'élaboration, d'animation et de réalisation du programme d'actions du PCAET au PETR - UCCSA,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale du PETR - UCCSA approuvé le 18 juin 2015 et maintenu suite au bilan du SCoT par délibération du 9 juillet 2021 (rendue exécutoire le 11 septembre 2021),

Vu la délibération du Comité syndical du PETR – UCCSA du 12 avril 2018 de lancement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Vu la délibération du Comité syndical du PETR – UCCSA du 27 juin 2019 relative aux modalités de concertation complémentaires et à la déclaration d'intention de lancement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Vu la déclaration d'intention publiée par le PETR – UCCSA le 22 juillet 2019 relative au Plan climat air énergie territorial du Sud de l'Aisne,

Vu la délibération du Comité syndical du PETR – UCCSA du 19 décembre 2019 actant la présentation du diagnostic énergétique du Sud de l'Aisne,

Vu la délibération du Comité syndical du PETR – UCCSA du 17 octobre 2023 actant la présentation du projet de stratégie Climat-Air-Energie du Sud de l'Aisne,

Vu la délibération du Comité syndical du PETR – UCCSA du 18 décembre 2024 actant la présentation du projet de Plan Climat-Air-Energie du Sud de l'Aisne,

Vu le projet de stratégie Climat-Air-Energie du Sud de l'Aisne en annexe n°1,

Vu le projet de plan d'action Climat-Air-Energie du Sud de l'Aisne en annexe n°2, sachant que le PCAET est révisable tous les 6 ans et fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours,

Vu l'évaluation environnementale en annexe n°3 et l'état initial de l'environnement établis par le cabinet Auddicé Environnement en annexe n°4,

Vu la saisine du Conseil de développement territorial du Sud de l'Aisne (CODEV) du 8 septembre 2023 par le PETR - UCCSA concernant l'élaboration du PCAET du Sud de l'Aisne,

Considérant l'avis du CODEV du Sud de l'Aisne reçu le 22 janvier 2024 concernant le projet de stratégie Climat-Air-Energie du Sud de l'Aisne,

Considérant le diagnostic énergétique du Sud de l'Aisne et ses mises à jour, en annexe n°5,

Considérant le bilan de la concertation (en annexe n°6) et notamment les réunions de définition et de concertation relatives à l'élaboration de la stratégie, puis du plan d'action Climat-Air-Energie du Sud de l'Aisne : l'atelier des élus le 13 avril 2023, les ateliers publics des 16 et 17 mai 2023, la conférence des maires du 22 juin 2023, l'atelier des élus du 18 octobre 2023, l'atelier des partenaires et des institutionnels le 9 novembre 2023, l'atelier avec les citoyens et citoyennes le 5 décembre 2023,

Considérant la présentation du projet de stratégie Climat-Air-Energie du Sud de l'Aisne aux élus de la CARCT (Maires et délégués communautaires) le 13 novembre 2023,

Considérant la présentation du document « projet de PCAET » en séance du CODEV du Sud de l'Aisne le 13 février 2025,

Considérant l'absence de zone d'accélération des énergies renouvelables (au titre de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie) identifiée par arrêté préfectoral sur le territoire du projet de Plan Climat -Air-Energie du Sud de l'Aisne,

Considérant les enjeux majeurs, que constituent l'atténuation et l'adaptation au changement climatique pour le territoire du Sud de l'Aisne,

**Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil communautaire :**

**TIRE** le bilan de la concertation présentée en annexe n°6 ;

**ARRETE** le projet de Plan Climat-Air-Energie du Sud de l'Aisne, qui sera transmis par le Président du PETR – UCCSA à l'Autorité environnementale, au préfet et au Président du Conseil Régional. Ce projet comporte cinq documents : le projet de stratégie (Annexe n°1) et le projet de plan d'action Climat-Air-Energie du Sud de l'Aisne (Annexe n°2), ainsi que l'évaluation environnementale (Annexe n°3), l'état initial de l'environnement (Annexe n°4) et le diagnostic (Annexe n°5) ;

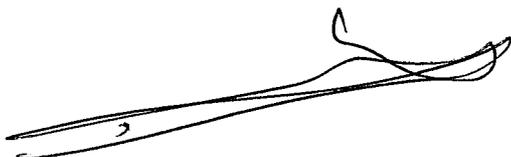
**AUTORISE** Monsieur le Président du PETR – UCCSA à organiser la consultation du public par voie électronique concernant ce projet, conformément à l'article L 123-19 du code de l'environnement ;

**AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération et le Président du PETR – UCCSA à poursuivre toutes les démarches se rapportant à la finalisation et à l'approbation du PCAET ;

**AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération et le Président du PETR – UCCSA, chacun pour ce qui les concerne, à signer tous les actes relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Pour extrait conforme,*

*Le secrétaire de séance,  
Patrick POIX*



*Le Président,  
Sébastien EUGÈNE*



Le vote a donné les résultats suivants :

Pour : 82

Contre : 1

Abstention : 14

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 83

Majorité absolue : 42

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*